

Arrête Municipal N° 2 - 2017
prescrivant l'enquête publique sur le
projet de révision allégée N°1 du plan
local d'urbanisme de la commune

Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-31 et s. et R 153-8 ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 123-8 et suivants et R 123-11 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20 octobre 2009 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 juin 2016 prescrivant la révision allégée du plan local d'urbanisme, modifiée par délibération du 19 septembre 2016 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 mars 2017 tirant le bilan de la concertation sur le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 mars 2017 arrêtant le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme ;

Vu la décision en date du 26 janvier 2017 de M. le Président du Tribunal Administratif de Toulouse désignant M. Jean-Louis CLAUSTRÉ en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu le dossier de projet de révision allégée du plan local d'urbanisme soumis à l'enquête publique ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme de la commune de La Salvetat Lauragais pour une durée de 33 jours, du mardi 25 avril 2017 - 14h au samedi 27 mai 2017 - 12h qui a pour principal objet la création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL) au lieu-dit « En Baysse ».

Article 2 :

M. Jean-Louis CLAUSTRÉ, Technicien Supérieur en chef du Développement Durable en retraite domicilié à Lavaur (81500) – 10 rue des hortensias a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de TOULOUSE.

Article 3 :

Le dossier de projet de révision allégée du plan local d'urbanisme et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de La Salvetat Lauragais, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, les mardis de 14h à 16h - 31460 - La Salvetat Lauragais - Téléphone / télécopie : 05 61 33 09 12 - E-mail : mairie.lasalvetatlauragais@wanadoo.fr. Ce dossier et les pièces qui l'accompagnent pourront être consultés sur le site internet de la communauté de communes Terres du Lauragais : (www.terres-du-lauragais.fr).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou les adresser au commissaire enquêteur par écrit à l'adresse suivante : Mairie - 31460 - La Salvetat Lauragais ou par mail à l'adresse suivante : mairie.lasalvetatlauragais@wanadoo.fr

Article 4:

Le commissaire enquêteur recevra les observations faites sur le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme à la mairie aux jours et heures suivants :

- le mardi 25 avril 2017 de 14h à 17h,
- le mercredi 10 mai 2017 de 14h à 17h,
- le samedi 27 mai 2017 de 9h à 12h.

Article 5:

Toute personne peut, a sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès publication de cet arrêté.

Article 6:

Les informations relatives à ce projet pourront être demandées à la Mairie de La Salvetat Lauragais

Article 7:

Le présent arrêté sera affiché à la mairie de La Salvetat Lauragais et publié par tous les procédés en usage sur la commune pour l'information du public.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête publique, avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

Article 8:

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et consultable sur le site internet de la communauté de communes Terres du Lauragais : (www.terres-du-lauragais.fr). Cette mise à disposition durera pendant une année à compter de la date de clôture par le commissaire enquêteur de l'enquête publique.

Article 9:

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée par ses soins à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de TOULOUSE.

Article 10:

Le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme, objet de la présente enquête publique, sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal de La Salvetat Lauragais.

Fait à La Salvetat Lauragais, le 04. AVRIL 2017

Le Maire,

Gilbert DALENC

